

SIVU DU CONFLENT
27, rue de l'Agriculture
66500 PRADES

PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de décembre à 17h30, le Comité syndical du SIVU DU CONFLENT s'est réuni en séance ordinaire dans la commune siège du syndicat à Prades, sous la Présidence de Monsieur Yves DELCOR.

Etaient présents : ASCOLA Lisiane, BOSC Jean-Louis, BRIAND Arnel, CABEZA Fernand, DELCOR Yves, ESTELA Alain, FERRAND François, FORTE Christiane, GUERIN Bruno, LAMBERT Bernard, LLANAS Michel, MONTAGNE David, PERAL Marie-Edith, PLANAS Michel, POVEDA Fernand, PREVOT Elisabeth, QUES Gérard, SALIES Jean-Louis, SIRE Claude, VANELLE Jacques, VILLELONGUE Jean-Pierre

Avaient donné procuration : GILMANT Stéphane à VILLELONGUE Jean-Pierre

Etaient absents/excusés : ANDRADE-ROSA Natalia, BACO Bernard, CASSOLY Guy, CASTEX Jean, SU-CHIER Jean-Marc

Secrétaire de séance : POVEDA Fernand

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.
Il déclare la séance ouverte.

1. Approbation du procès-verbal du précédent Comité en date du 12/09/2023

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'approuver et/ou d'apporter des remarques quant à la rédaction du précédent procès-verbal en date du 12 septembre 2023.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce procès-verbal qui était annexé à la convocation.

2. Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Comité syndical dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée au Président

Monsieur le Président informe l'assemblée des décisions prises depuis le dernier Comité syndical :

- Décision n°23-03 du 18/10/2023 : Contrat de location maintenance d'une machine à affranchir pour une durée de 5 ans – PITNEY BOWES pour 750 € HT/an (*annexée à la convocation*).
- Décision n°23-04 du 28/11/2023 : Contrat de location et maintenance de 2 photocopieurs pour une durée de 6 ans – KOESIO pour 2403,60 € HT/an de location et 576,40 € HT/an (estimé) de maintenance (*annexée à la convocation*).

3. Tarifs 2024

- Régie du Conflent :

Monsieur le Président expose au Comité Syndical la tarification pratiquée par le service de la Régie du Conflent, concernant le prix de la fourniture d'eau et du traitement des eaux usées.

Il est proposé :

- D'augmenter de 4,08% l'abonnement et le tarif du m3 pour l'eau et de 8,38% l'abonnement et le tarif du m3 pour l'assainissement, dans le but de faire face aux hausses de prix constatées sur diverses fournitures et prestations.

- Les redevances de l'Agence de l'Eau seront établies à 0,29 €/m3 pour la pollution domestique et à 0,16 €/m3 pour la modernisation des réseaux. Le montant de la redevance Préservation de la ressource passera à 0,17 €/ m3.

Le détail est repris dans le tableau ci-dessous :

	TARIF 2024
EAU POTABLE	<i>Prix Unitaire HT</i>
Abonnement	49,56
Consommation	1,4550
SERVICE ASSAINISSEMENT	
Abonnement	47,50
Consommation	1,3240
ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'eau)	
Pollution	0,29
Modernisation des réseaux	0,16
Préservation de la ressource	0,17

L'estimation sur la base d'une consommation de 120 m3 s'établit comme suit :

REGIE DU CONFLENT 2024					
TARIFS					120 M3
	TVA	HT	TVA	TTC	120
eau	5,5%	1,4550	0,0800	1,5350	184,20
assainissement	10,0%	1,3240	0,1324	1,4564	174,77
TOTAL 1		2,7790	0,2124	2,9914	358,97
pollution	5,5%	0,2900	0,0160	0,3060	36,71
modernisation	10,0%	0,1600	0,0160	0,1760	21,12
Préservation	5,5%	0,1700	0,0094	0,1794	21,52
TOTAL REDEVANCES		0,6200	0,0413	0,6613	79,36
TOTAL CONSO		3,3990	0,2537	3,6527	438,33
eau	5,5%	49,56	2,73	52,29	52,29
assainissement	10,0%	47,50	4,75	52,25	52,25
TOTAL ABONNEMENT		97,06	7,48	104,54	104,54
TOTAL TTC					542,86

Monsieur le Président demande s'il y a des questions et procède au vote.

Le Comité syndical, après avoir reçu l'avis favorable du conseil d'exploitation et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces nouvelles tarifications.

- Vinça Canigou :

Monsieur le Président expose au Comité Syndical la tarification pratiquée sur la part syndicale du prix de la fourniture d'eau et du traitement des eaux usées pour le secteur Vinça Canigou.

Il est proposé :

- Un maintien des tarifs de la part syndicale sur les abonnements et le m3 pour l'eau et l'assainissement.

Pour information, les redevances de l'Agence de l'Eau seront établies à 0,29 €/m3 pour la pollution domestique, à 0,16 €/m3 pour la modernisation des réseaux.

Le détail est repris dans le tableau ci-dessous :

PART SIVU	TARIF 2024
<i>EAU POTABLE</i>	<i>Prix Unitaire HT</i>
<i>Abonnement</i>	<i>21,97</i>
<i>Consommation</i>	<i>0,6016</i>
SERVICE ASSAINISSEMENT	
<i>Abonnement</i>	<i>15,00</i>
<i>Consommation</i>	<i>0,2510</i>

Concernant les tarifs de la part délégataire SAUR, ceux-ci évolueront suivant les formules de révision des prix prévues à l'article 70 du contrat DSP, soit une hausse de 4,08% de l'abonnement et du tarif du m3 pour l'eau et de 8,38% de l'abonnement et du tarif du m3 pour l'assainissement.

L'estimation sur la base d'une consommation de 120 m3 s'établit comme suit :

TARIFS REGIE VINCA CANIGOUGOU 2024							
							120 M3
		SAUR	SIVU	Total SAUR+SIVU	TVA	TOTAL	120
eau	5,5%	1,1746	0,6016	1,7762	0,0977	1,8739	224,87
assainissement	10,0%	1,0218	0,2510	1,2728	0,1273	1,4001	168,01
TOTAL 1		2,1964	0,8526	3,0490	0,2250	3,2740	392,88
pollution	5,5%	0,2900			0,0160	0,3060	36,71
modernisation	10,0%	0,1600			0,0160	0,1760	21,12
Préservation	5,5%	0,0956			0,0053	0,1009	12,10
TOTAL REDEVANCES		0,5456	0,0000	0,5456	0,0372	0,5828	69,94
TOTAL CONSO		2,7420	0,8526		0,2622	3,8568	462,82
eau	5,5%	56,31	21,97	78,28	4,31	82,59	82,59
assainissement	10,0%	47,50	15,00	62,50	6,25	68,75	68,75
TOTAL ABONNEMENT		103,81	36,97	140,78	10,56	151,34	151,34
TOTAL TTC							614,15

Monsieur le Président demande s'il y a des questions et procède au vote.

Le Comité syndical, après avoir reçu l'avis favorable du conseil d'exploitation et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces nouvelles tarifications.

4. Bordereau de prix 2024

Monsieur le Président expose que les travaux réalisés par la Régie du Conflent au bénéfice des usagers sont facturés suivant un bordereau de prix qui fait l'objet d'une revalorisation annuelle.

Au vu des augmentations des prix du marché concernant les fournitures et les prestations des entreprises, il est proposé d'augmenter le bordereau de prix de 3%.

Par ailleurs, il est proposé de créer les nouveaux tarifs suivants :

Code	Abrégé	Libellé	Unité	Tarif 2024
110	FRAIS MUTATION ET MISE EN SERVICE			
110.20	FM+FMS SSDEP 2024	FRAIS MUTATION ET MISE EN SERVICE SANS DEPLACEMENT AGENT 2024	Unité	55.00
110.40	FM+FMS AVDEP 2024	FRAIS MUTATION ET MISE EN SERVICE AVEC DEPLACEMENT AGENT 2024	Unité	115.00
110.60	FMS NV BR 2024	FRAIS ACCES AU SERVICE NOUVEAU BRANCHEMENT 2024	Unité	55.00

Il est proposé de modifier les libellés et tarifs des lignes suivantes :

Code	Abrégé	Libellé	Unité	Tarif actuel	Tarif 2024
067	OUVERTURE ET FERMETURE DE BRANCHEMENT				
67.0	PURGE / VERIF	MANŒUVRE PURGE / VERIFICATION (INCLUS DEPLACEMENT)	Unité	47.70	60.00
67.1	OUV/FERM BRANCH	OUVERTURE / FERMETURE BRANCHEMENT (INCLUS DEPLACEMENT)	Unité	47.70	60.00
67.2	OUV/FERM CASSE	OUVERTURE / FERMETURE RESEAU AEP SUITE CASSE (INCLUS DEPLACEMENT)	Unité	486.55	500.00
67.3	OUV/FERM TVX	OUVERTURE / FERMETURE RESEAU AEP POUR TRAVAUX (INCLUS DEPLACEMENT)	Unité	103.53	110.00
67.6	OUV/FERM DICT	OUVERTURE / FERMETURE RESEAU AEP DICT (INCLUS DEPLACEMENT)	Unité	55.68	60.00
089	MAIN D'OEUVRE				
89.6	DEPLACEMENT	DEPLACEMENT AGENT (HORS MDO)	Forfait	33.99	35.00
118	POSE COMPTEUR SUITE GEL ET FRAUDE				
118.0	POSE CPT GEL	POSE COMPTEUR GENERAL DN15 SUITE GEL	Unité	106.75	110.00
118.1	POSE CPT FRAUDE	POSE COMPTEUR SUITE FRAUDE	Unité	116.51	150.00

Il est proposé de supprimer les tarifs suivants :

Code	Abrégé	Libellé	Unité	Tarif actuel
067	OUVERTURE ET FERMETURE DE BRANCHEMENT			
67.4	FERMETURE EAU B	FERMETURE EAU BR PARTICULIER	Unité	24.15
67.5	FERMETURE/OUVER	FERMETURE/OUVERTURE AEP CASSE	Unité	486.55
67.7	FERMETURE RESEA	FERMETURE RESEAU DICT	Unité	59.40
67.8	DEPLACEMENT AGE	DEPLACEMENT AGENT	Unité	29.70
67.9	FERMETURE/OUVER	FERMETURE/OUVERTURE BR	Unité	29.29
107	INTERVENTION HYDROCUREUR			
107.6	TRAITEMENT EAUX USEE	TRAITEMENT EAUX USEES	Mètre 3	0.64
110	FRAIS MUTATION			
110.	FRAIS DE MUTATION	FRAIS DE MUTATION	Unité	21.68
110.0	FRAIS DE MUTATI	FRAIS DE MUTATION	Unité	39.40
110.1	FRAIS DE MUTATION	FRAIS DE MUTATION	Unité	39.40

Code	Abrégé	Libellé	Unité	Tarif actuel
110.2	FRAIS DE MUTATION	FRAIS DE MUTATION	Unité	39.99
110.3	FRAIS DE MUTATION	FRAIS DE MUTATION	Unité	40.58
110.4	FRAIS DE MUTATION	FRAIS DE MUTATION	Unité	41.18
110.5	FRAIS DE MUTATION	FRAIS DE MUTATION	Unité	41.59
110.6	FRAIS DE MUTATION	FRAIS DE MUTATION	Unité	42.42
110.7	FRAIS DE MUTATION	FRAIS DE MUTATION	Unité	43.26
115	FRAIS			
0001	REDEV. POLLUTIO	REDEV. POLLUTION	Unité	0.15
0002	REDEV. MODERNIS	REDEV. MODERNISATION DE RESEAUX	Unité	0.15
067	FRAIS D'OUVERTURE	FRAIS D'OUVERTURE	Unité	56.42
115.1	FRAIS DE FERMETURE	FRAIS DE FERMETURE	Unité	48.10
122	PENALITE FORFAI	PENALITE FORFAITAIRE	Mètre 3	3.31
122.0	M3 SUITE FRAUDE	M3 CONSO. FRAUDE VOISINAGE	Mètre 3	3.41
122.1	FRAIS BANCAIRES	FRAIS BANCAIRES	Unité	9.73
122.2	EAU	EAU	Unité	1.26
122.5	M3 50 M3 P/1 PERSON	M3 50 M3 P/1 PERSONNE P/1 A	Mètre 3	3.40
122.8	ASST	ASST	Unité	1.13
86	DEPLACEMENT D'AGENT	DEPLACEMENT D'AGENT POUR REPAR	Unité	22.29
86.1	DEPLAC AGENT REPAR	DEPLACEMENT AGENT POUR REPARE	Unité	24.28
86.2	DEPLACEMENT AGENT	DEPLACEMENT AGENT	Unité	0.00
86.3	POSE LIMITAT. DEBIT	POSE LIMITATEUR DEBIT + DEPLACE	Unité	27.15
115.1	FRAIS INTERVENTION			
0022	PENALITE	PENALITE	Unité	47.52
115.2	OUVERT. FERMETU SUI	OUVERT. FERMETU. SUITE RESILIATION	Unité	86.51
115.3	OUVERT. FERMETU SUI	OUVERT. FERMETU. SUITE RESILIATION	Unité	86.52
115.4	OUVERT. FERMETU SUI	OUVERT. FERMETU. SUITE RESILIATION	Unité	87.81
115.5	OUVERT. FERMETU SUI	OUVERT. FERMETU. SUITE RESILIATION	Unité	87.80
115.6	OUVERT. FERMETU SUI	OUVERT. FERMETU. SUITE RESILIATION	Unité	89.12
115.7	OUVERT. FERMETU SUI	OUVERT. FERMETU. SUITE RESILIATION	Unité	90.01
115.8	OUVERT. FERMETU SUI	OUVERT. FERMETU. SUITE RESILIATION	Unité	91.81
115.9	OUVERT. FERMETU SUI	OUVERT. FERMETU. SUITE RESILIATION	Unité	93.64
118	POSE COMPTEUR SUITE GEL ET VOL			
65.80	POSE CPT SUITE VOL	POSE CPT SUITE VOL	Unité	104.66
300	LOI SUR L'EAU			
301	CONTROLE – CONF	CONTROLE – CONFORMITE	Unité	34.13

Monsieur le Président demande s'il y a des questions et procède au vote.

Le Comité syndical, après avoir reçu l'avis favorable du conseil d'exploitation et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces nouvelles tarifications.

5. Ouverture anticipée de crédits 2024

- Régie du Conflent :

Monsieur le Président, assisté de la Directrice des finances, indique à l'assemblée, que dans le cadre des dispositions de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut engager des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif Régie eau et assainissement du Conflent dans la limite du quart des crédits inscrits lors de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Comité syndical. Le Président peut engager des dépenses de fonctionnement et celles liées aux remboursements de la dette dans la limite des crédits inscrits lors de l'exercice précédent.

Il propose à l'assemblée de procéder à l'ouverture des crédits d'investissement préalables au vote du budget 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023 hors reports, pour un montant de 511 400,00 €, répartis comme suit :

BUDGET ANNEXE REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT CONFLENT EXERCICE 2024					
Chapitres	Libellés BUDGET GENERAL	Montant Budget primitif 2023	DM 1 2023	TOTAL voté 2023	Montant ouverture anticipée 2024
20	Immobilisations incorporelles	8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €	2 125,00 €
2031	Frais d'étude	5 500,00 €		5 500,00 €	1 375,00 €
2051	Concessions et droits similaires	3 000,00 €		3 000,00 €	750,00 €
21	Immobilisations corporelles	89 000,00 €	-1 300,00 €	87 700,00 €	21 925,00 €
2155	Outillage industriel	61 000,00 €	-1 300,00 €	59 700,00 €	14 925,00 €
2181	Installat° générales, agencements	2 000,00 €		2 000,00 €	500,00 €
2182	Matériel de transport	20 000,00 €		20 000,00 €	5 000,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	4 000,00 €		4 000,00 €	1 000,00 €
2184	Mobilier	2 000,00 €		2 000,00 €	500,00 €
23	Travaux	1 477 500,00 €	471 900,00 €	1 949 400,00 €	487 350,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 477 500,00 €	471 900,00 €	1 949 400,00 €	487 350,00 €
TOTAL		1 575 000,00 €	470 600,00 €	2 045 600,00 €	511 400,00 €

Monsieur le Président demande s'il y a des questions et procède au vote.

Le Comité syndical, après avoir reçu l'avis favorable du conseil d'exploitation et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ouverture anticipée de crédits 2024, pour le budget Régie de l'eau du Conflent, et donne tout pouvoir à Monsieur le Président et à Monsieur le Vice-Président délégué pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

- Vinça Canigou :

Monsieur le Président, assisté de la Directrice des finances, indique à l'assemblée, que dans le cadre des dispositions de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut engager des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif Vinça Canigou dans la limite du quart des crédits inscrits lors de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Comité syndical. Le Président peut engager des dépenses de fonctionnement et celles liées aux remboursements de la dette dans la limite des crédits inscrits lors de l'exercice précédent.

Il propose à l'assemblée de procéder à l'ouverture des crédits d'investissement préalables au vote du budget 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023 hors reports, pour un montant de 195 100,00 €, répartis comme suit :

BUDGET ANNEXE VINÇA CANIGOUEXERCICE 2024					
Chapitres	Libellés BUDGET GENERAL	Montant Budget primitif 2023	DM 1 2023	TOTAL voté 2023	Montant ouverture anticipée 2024
20	Immobilisations incorporelles	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	1 750,00 €
2031	Frais d'étude	7 000,00 €		7 000,00 €	1 750,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	1 250,00 €
2155	Outillage industriel	5 000,00 €		5 000,00 €	1 250,00 €
23	Travaux	768 400,00 €	0,00 €	768 400,00 €	192 100,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	768 400,00 €		768 400,00 €	192 100,00 €
TOTAL		780 400,00 €	0,00 €	780 400,00 €	195 100,00 €

Monsieur le Président demande s'il y a des questions et procède au vote.

Le Comité syndical, après avoir reçu l'avis favorable du conseil d'exploitation et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ouverture anticipée de crédits 2024, pour le budget Vinça Canigou, et donne tout pouvoir à Monsieur le Président et à Monsieur le Vice-Président délégué pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

6. Admissions en non valeurs et créances éteintes

Au vu des états transmis par la trésorière, qui étaient joints à la convocation, Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre en charge :

- Budget de la régie de l'eau et de l'assainissement du Conflent :

Compte	Montant admis liste n°6063261211	Montant admis liste n°6088470111	Montant admis liste n°5743500311	Montant admis liste n°5743500111	Montant admis liste n°5741900311	Total
6541 Créances irrécouvrables	2 226,58 €	749,58 €	3 366,09 €	2 297,32 €	4 688,00 €	13 327,57 €
6542 Créances éteintes	- €	2 502,58 €	1 201,99 €	- €	- €	3 704,57 €
Total	2 226,58 €	3 252,16 €	4 568,08 €	2 297,32 €	4 688,00 €	17 032,14 €

Le montant global pris en charge est de **17 032,14 €** en 2023.

Monsieur le Président précise que l'admission de ces créances irrécouvrables n'empêche pas l'arrêt des procédures de mise en recouvrement.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions et procède au vote.

Le Comité syndical, après avoir reçu l'avis favorable du conseil d'exploitation et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les listes d'admissions en non-valeur et créances éteintes transmises par la trésorière telles que proposées, et donne tout pouvoir à Monsieur le Président et à Monsieur le Vice-Président délégué pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

7. Rapport annuel 2022 du délégataire sur le secteur Vinça Canigou

Monsieur le Président présente à l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du CGCT, les rapports annuels du délégataire communiqués par la SAUR au titre de l'exercice 2022, concernant :

- Le contrat de DSP pour l'exploitation du service d'eau potable et d'assainissement sur le périmètre Vinça Canigou, signé avec la SAUR pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2030.

Ces rapports étaient joints à la convocation.

M. GUERIN demande s'il y aura une incidence sur le contrat de DSP lors du transfert de compétences à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2026.

M. SANAC répond que le contrat se poursuivra et sera transféré à la Communauté de communes en cas de dissolution du syndicat.

Le Comité Syndical prend acte, conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du CGCT, de la communication et de l'examen des rapports annuels du délégataire SAUR au titre de l'exercice 2022 sur le périmètre Vinça Canigou.

8. Présentation et adoption des RPQS 2022 (Rapport Prix et Qualité du Service) sur les secteurs Conflent et Canigou

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'eau potable des Unités de distribution d'En Gornier, de la Castellane, de Clara et de Taurinya, ainsi que celui du service d'assainissement collectif sur le périmètre du Conflent.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-5 du CGCT, les présents rapports et leur délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Chacune des communes adhérentes au SIVU du Conflent est destinataire des rapports annuels ainsi adoptés pour présentation à son conseil municipal.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services d'eau potable et d'assainissement, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ils seront mis à la disposition des abonnés dans les mairies de chacune des communes, et dans les bureaux du SIVU du Conflent.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions et procède au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'adopter les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du service public d'assainissement collectif 2022 - secteur Conflent
- De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- De mettre en ligne les rapports et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

9. Questions diverses

M. SALIES demande où en sont les communes de Ria et Catllar qui avaient des soucis d'approvisionnement en eau.

M. DELCOR répond que les conventions de vente d'eau ont été finalisées.

La commune de Ria est toujours alimentée par l'usine d'En Gornier. Les travaux de sécurisation de Ria à partir de la nouvelle usine d'En Gornier sont en cours.

La commune de Catllar est toujours alimentée en secours sur le secteur du Mas Riquer.

M. SANAC fait un point d'avancement sur la nouvelle usine d'En Gornier. Les essais ont démarré en novembre. Plusieurs phases de validation doivent se succéder avant la mise en service effective : la phase de mise au point a été validée. La phase de mise en régime va débuter en décembre. Des tests vont se dérouler en décembre et janvier avec alimentation simultanée des 2 usines. Des analyses devront être réalisées avant le passage à la phase suivante.

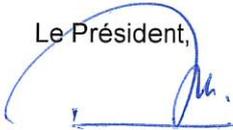
M. LAMBERT demande où en est le projet d'étude sur le karst du Conflent, car le niveau a baissé. Il ajoute que la situation est pire que l'année dernière à la même période.

M. DELCOR indique qu'il avait sollicité le Conseil départemental afin de réaliser une étude hydrogéologique sur le massif du Coronat et des Embouillas. Celui-ci a répondu qu'il allait prendre en charge une étude hydrogéologique qui sera réalisée par un étudiant en Master 1 suivant le cursus de formation en hydrogéologie à l'université d'Avignon.

Mme PERAL indique qu'elle suivra l'avancée de ce dossier au Conseil départemental.

La séance a été clôturée à 18H15.

Le Président,



Le secrétaire de séance,

